

La Chambre d'Agriculture de l'Oise, réunie en session le 22 novembre 2016 à Beauvais, sous la présidence de Jean-Luc Poulain.

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires a examiné les points suivants :

Motion proposée par les élus de la Coordination Rurale Pour une réforme immédiate de la Politique Agricole Commune

Considérant que :

- la crise frappe aussi bien les éleveurs que les autres producteurs ;
- contrairement à ce que pense le Commissaire européen à l'Agriculture Phil Hogan, trop nombreux sont les exploitants agricoles contraints à travailler à perte, leur coût de production étant supérieur au prix de vente de leur produits ;
- cette situation empêche bien souvent toute rémunération du capital investi et surtout de la main-d'œuvre familiale à parité avec d'autres secteurs ;
- le nombre d'exploitations agricoles se réduit inexorablement, faute d'installations suffisantes pour compenser les départs en retraite et les cessations d'activité ;
- la profession agricole est de loin la plus touchée par le burn-out, la dépression et le suicide ;
- cette crise plonge ses racines dans la réforme catastrophique de la politique agricole commune (PAC) opérée en 1992, ayant déconnecté progressivement et artificiellement les prix de marché des coûts de production ;
- la PAC ne prévoit pas de mécanisme pour enrayer les conséquences de la volatilité des prix qui est un véritable fléau ;
- pendant ce temps, d'autres pays ont mis en place des politiques agricoles contra-cycliques (Etats-Unis, Brésil, Chine...) évitant à leurs agriculteurs de faire du déficit ;
- une régulation européenne des productions basée sur des prix rémunérateurs à la production permettrait de stabiliser le nombre d'agriculteurs et de préserver les emplois induits, de sécuriser le revenu et l'investissement dans la durée, de sécuriser les investissements des industries agroalimentaires, de protéger les consommateurs d'augmentations brutales du coût de leur alimentation et d'améliorer la sécurité alimentaire de l'Union ;

Demande que :

- la Politique Agricole Commune soit immédiatement réformée en faveur d'une régulation des productions agricoles et des marchés, basée sur des prix régulés à l'intérieur d'une fourchette empêchant la vente à perte de leurs produits par les agriculteurs ;
- que la préférence communautaire soit rétablie en matière agricole.